

UN1TÉ

COMPAGNIE DE MARCHE L'INSTRUCTION DGPN FAIT DÉBAT !

En audience avec M. L. LAUGIER, DGPN, la délégation UN1TÉ a mis en exergue les incohérences de l'instruction DGPN 11/2025, publiée le 21 juillet dernier :

- Désignation des unités
- Délai de mise en œuvre
- Missions
- Formation
- Équipements
- Prime Voie Publique



POUR UN1TÉ, LE COMPTE N'Y EST PAS.

Les Unités de Force Mobiles doivent rester la première force de renfort.

UN1TÉ obtient un RETEX, début 2026, pour éventuellement amender cette instruction.

Suivez-nous



UN1TÉ.MI
LA FÉDÉRATION DE SYNDICATS FORCE OUVRIÈRE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

23/10/2023